

BORDEAUX
Ma ville

COVID-19
BORDEAUX
SE DECONFINE

PLAN DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE DE BORDEAUX

Commissions réunies
Jeudi 7 Mai 2020



SOMMAIRE

- 1• ACCOMPAGNER ET GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE** **P. 6**
- 2• ORGANISER LA SOLIDARITÉ** **P. 8**
- 3• RÉUSSIR LA RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ÉCOLES ET DES CRÈCHES** **P. 11**
- 4• OUVRIR LES SERVICES ET ESPACES PUBLICS** **P. 14**
- 5• ORGANISER LES DÉPLACEMENTS ET LES MOBILITÉS** **P. 17**
- 6• SOUTENIR ET RELANCER L'ÉCONOMIE** **P. 21**
- 7• GARDER LE LIEN AVEC LA CULTURE, LE SPORT ET LES ANIMATIONS** **P. 24**
- 8• ADAPTER LA GESTION DES PERSONNELS** **P. 27**

Les mesures nationales de déconfinement annoncées par l'Etat placent les communes en première ligne pour faire redémarrer la France. **Comme chaque fois que l'essentiel est en jeu, les maires se sont placés au service des Français, en appui de l'État.** Ainsi, dès l'intervention du Président de la République le 13 avril 2020, et dans un esprit de responsabilité, la ville de Bordeaux s'est rapprochée de la Préfecture, du Rectorat et de l'Agence Régionale de Santé pour bâtir un plan global de déconfinement.

Bien qu'elle n'exerce pas de compétence médicale, **la ville de Bordeaux fait de la santé des Bordelaises et des Bordelais une priorité de premier rang.** Elle inscrit ses préconisations dans la perspective **d'un retour le plus rapide possible à une dynamique économique et sociale** qui limite les effets de la crise et permette la relance de toutes les activités, en **favorisant la transition écologique.**

Ce plan en 8 volets (93 actions) tient compte du cadrage national, des capacités humaines et techniques de l'administration municipale mais également du degré de consentement de la population, un facteur essentiel pour garantir la réussite de ce qui sera mis en place. Il se concentre sur le redémarrage des premières activités ciblées par l'Etat (écoles, crèches, transports, entreprises, certains commerces...) et, pour l'essentiel, sur la période du **11 mai au 2 juin 2020.** Il est adaptable et évolutif.

Plusieurs priorités se dégagent :

- **distribuer un masque barrière à chaque habitant et faire respecter les consignes de sécurité sanitaire sur le domaine public, dans les transports...**
- **assurer la sécurité des enfants et des personnels des écoles**
- **proposer un plan de mobilités exceptionnel et adapté à la situation**
- **ouvrir progressivement tous les services publics**
- **garantir la poursuite des actions de solidarité, d'épanouissement individuel et protéger les plus fragiles**
- **accompagner les associations partenaires de la ville pour qu'aucune ne disparaisse sous l'effet de la crise**
- **soutenir le monde économique**

Afin d'accompagner le travail de la municipalité, **des échanges très réguliers et constructifs ont été établis avec les représentants de l'opposition et les listes qui ont dépassé les 10 % lors du 1^{er} tour des élections municipales** du 15 mars dernier.

Par ailleurs, dédiée particulièrement à cette période de crise et à ses conséquences, une Commission citoyenne de crise sanitaire est créée pour enrichir et favoriser la participation citoyenne à Bordeaux. Sa composition garantit la transparence et l'impartialité indispensable à son bon fonctionnement et mobilise des profils variés parmi lesquels des habitants tirés au sort issus des 19 Conseils déjà existants.

Attachée au dialogue citoyen, **la Ville propose aux Bordelais de s'exprimer sur la plateforme debats.bordeaux.fr en formulant directement leurs propositions sur 5 thèmes identifiés :** santé, école, alimentation, mobilités, économie locale. Ces contributions accessibles à tous seront ouvertes le plus largement possible à la discussion. Elles seront ensuite répertoriées et analysées par les représentants élus et administratifs, pour enrichir les décisions liées au déconfinement et à ses développements et feront l'objet d'un vote pour celles qui auront été démocratiquement priorisées.

Enfin, dans chaque quartier, le Maire-adjoint va créer un **comité local d'accompagnement du déconfinement composé des forces vives du quartier.**

1 ●

**ACCOMPAGNER
ET GARANTIR
LA SÉCURITÉ
SANITAIRE**

La Ville de Bordeaux souhaite prioritairement assurer la sécurité sanitaire de ses administrés et de ses agents, en lien avec l'Etat. Pour remplir cet objectif, nous avons la chance de disposer, à Bordeaux et sur notre Métropole, de praticiens médicaux et chercheurs internationalement reconnus spécialisés en maladies infectieuses et en épidémiologie. L'ensemble des décisions que nous prenons en matière de déconfinement sont concertées avec le milieu médical.

Bordeaux Métropole a passé commande de 800 000 « masques barrières » pour chaque habitant, tout en proposant une commande groupée à l'ensemble du Département (et à nos territoires partenaires comme Limoges, Saintes, Marmande, Mont-de-Marsan). Au total, près de 3 millions de masques ont ainsi été commandés.

La campagne nationale de sensibilisation aux gestes barrières va s'enrichir d'une forte incitation au port du masque. La mise à disposition de gel hydroalcoolique devra être favorisée. La montée en puissance des tests est indispensable : ceux-ci doivent être organisés dans un contexte médical et leur prise en charge financière doit relever de la solidarité nationale.

La Ville proposera de :

● **1/ Doter chaque habitant d'un masque barrière** : 9 communes de la Métropole dont la Ville de Bordeaux ont fait le choix de privilégier un envoi par voie postale. Les premiers masques seront adressés prioritairement aux foyers de plus de 2 personnes et l'objectif est que plus de 90 % de la population bordelaise ait pu être dotée au 13 mai. Les commandes ont été passées auprès de 7 fournisseurs pour ce qui concerne 807 031 masques destinés aux habitants de la métropole bordelaise, à un prix moyen de 2,89€ TTC et pour un coût global de près de 2,33 M€.

● **2/ Garantir l'accès des plus fragiles au masque via le CCAS et les associations** : la Ville de Bordeaux a identifié des publics fragiles, que sont les personnes sans domicile fixe, les personnes occupant des squats, les personnes en perte d'autonomie, celles bénéficiant du portage des repas, les étudiants restés sur le campus... Des modalités spécifiques sont mises en place pour leur expédier environ 20 000 masques.

● **3/ Rendre le masque obligatoire pour les personnes âgées de plus de 11 ans dans les transports (décision nationale)**, dans les marchés couverts et de plein air, et dans les équipements publics municipaux (rues Sainte Catherine et Porte Dijeaux pour commencer). Un rappel pédagogique aux règles sera fait à l'entrée des équipements et lieux concernés. Des contrôles de la Police Municipale seront assurés. La Ville se rapprochera de la SNCF pour que la même obligation s'applique dans et autour de la gare Saint-Jean.

● **4/ Encourager la naissance de filières locales de fabrication de masques** pour assurer l'approvisionnement de la population à long terme en s'appuyant sur le réseau de l'économie sociale et solidaire, avec l'objectif d'une production locale de 400 000 masques d'ici à l'été.

● **5/ Tester 3 000 personnes par jour au CHU de Bordeaux** : à compter du 7 mai, les trois sites du CHU de Bordeaux ouvrent des drives permettant de réaliser un dépistage du coronavirus.
Groupe hospitalier Pellegrin à Bordeaux : 1 file de drive voiture et 1 file drive piéton ;
Groupe hospitalier Sud, hôpital Haut-Lévêque à Pessac : 1 file de drive ;
Groupe hospitalier Saint-André à Bordeaux : 1 drive piéton.
Prise de rendez-vous 7 jours/7, sur avis médical. Les

personnes présentant des symptômes du Covid-19 sont invitées à contacter le CHU après avis de leur médecin traitant au : 05 57 82 00 05, 7 jours/7 de 8h30 à 18h30. Un rendez-vous est alors proposé dans l'un des drives de dépistage sur un créneau horaire défini. Le dépistage est réalisé en quelques instants par voie nasale, sans quitter le véhicule pour le mode voiture et en s'asseyant pour le mode piéton. Les résultats sont adressés dans un délai de 24h.

● **6/ Intensifier le nombre de test réalisés dans les EHPAD** par la cellule mobile du CHU

● **7/ Renforcer le protocole de nettoyage des locaux municipaux qui accueillent du public**

● **8/ Installer 75 distributeurs de gel hydroalcoolique sur le mobilier urbain** (à l'étude)

● **9/ Mettre à disposition des chambres d'hôtel pour la quatorzaine des personnes contaminées** qui le souhaitent (à l'étude)

● **10/ Mettre à disposition de la population des distributeurs de gel hydroalcoolique** dans les services publics qui accueillent la population

● **11/ Accompagner les EHPAD pour que les visites soient possibles tout en garantissant la sécurité sanitaire des personnes** (mise en place dans les EHPAD communaux, gérés par le CCAS, d'espaces sécurisés, lieux dédiés ou sas aménagé, pour permettre aux familles de rendre visite à leurs parents ou proches depuis le 28 avril dernier)

● **12/ Sur les quais rive gauche, mettre en place 3 circulations à usage séparé pour les cyclistes, les piétons et les joggeurs.** Ces voies seront matérialisées au sol avec rappel sur des panneaux installés régulièrement le long de ces voies.

● **13/ Déployer un marquage au sol rue Sainte-Catherine pour indiquer deux types de circulation** : les files d'attente sur les parties grises de la chaussée, la déambulation sur la partie plus claire de la chaussée. Des signaleurs seront déployés pour informer et guider les passants la première semaine aux entrées et à certaines intersections de ces rues (cf. annexes).

2.

ORGANISER

LA SOLIDARITÉ

Dès le début de cette crise sanitaire exceptionnelle, la mairie de Bordeaux a mis en œuvre de nombreuses actions pour garantir et organiser la solidarité, notamment à l'attention des plus fragiles (familles isolées et précaires, séniors, étudiants...). Avec l'aide de nos partenaires associatifs, dont le rôle majeur est à souligner, le CCAS et l'ensemble des services sociaux ont mis en œuvre de nombreuses mesures d'urgence. La plupart devront se poursuivre et être développées après le 11 mai.

La lutte contre les violences familiales a également été identifiée comme une priorité forte, au même titre que la lutte contre toutes les formes de discriminations exacerbées par la crise et l'isolement.

● **14/ Maintenir le soutien aux associations sociales** qui œuvrent auprès des plus fragiles pendant le confinement

● **15/ Déployer un plan spécifique d'accompagnement des quartiers prioritaires**

Un plan d'actions spécifiques pour les quartiers prioritaires

La crise du Covid-19 impacte particulièrement les populations des quartiers « politique de la ville » car elle exacerbe des phénomènes préexistants de vulnérabilité. C'est la raison pour laquelle la Ville a souhaité bâtir un plan d'actions spécifiques aux quartiers prioritaires autour de 5 enjeux afin d'apporter une réponse plus adaptée aux habitants de ces secteurs. Ces actions ont vocation à être mises en place à court terme notamment pour faciliter le déploiement des mesures de déconfinement. La plupart d'entre elles pourront être poursuivies et pérennisées si leurs résultats s'avèrent concluants.

I - Cadre de vie, Vie Sociale

- Développer de nouvelles parcelles de jardins partagés et ouvriers
- Programmer des opérations « coup de poing » propreté
- Programmer des activités, sorties et animations exceptionnelles
- Proposer une offre d'accueil et de loisirs tout l'été
- Renforcer la présence des médiateurs dans l'espace public

II - Réussite éducative, outils numériques

- Proposer des actions de soutien scolaire et de continuité éducative, en ciblant les élèves les plus en difficulté.
- Renforcer des activités du Programme de Réussite Educative (PRE) durant juillet et à partir de fin août pour préparer la rentrée.
- Apporter un soutien technique par la mise à disposition de tablettes, ordinateurs et clés de connexion 4G par le PRE, l'accompagnement des élèves et de leurs parents sur la maîtrise des outils numériques
- Proposer de nouvelles activités d'éveil culturel
- Soutenir la mise en place du dispositif « vacances apprenantes »
- Mettre à disposition un service de connexion internet WIFI
- Proposer un forfait internet à bas coût pour les foyers en ayant le plus besoin
- Déployer l'application TINKIET pour lutter contre la fracture numérique
- Doter d'ordinateur des familles ciblées (repérage et prescription via les équipes de réussites éducatives de

chaque quartier ; d'ores et déjà, une première commande de 30 ordinateurs portables est en cours de livraison pour équiper de façon pérenne 30 familles sur les 6 quartiers.

III - Accès aux droits, aides sociales, accès à une alimentation saine et durable

- Mettre en place une aide exceptionnelle pour les familles et proposer la cantine à demi-tarif jusqu'aux vacances scolaires
- Expérimenter les « Paniers de légumes frais à prix coûtant » dans les épiceries sociales

IV - Accès à l'emploi et à l'insertion

- Mise en place de visio-conférences avec des DRH d'entreprises (petites, moyennes, grandes) pour établir leurs besoins et leurs visions avec la reprise d'activité
 - Mise en place d'une réunion de la commission d'ingénierie de projet du PLIE pour valider un plan d'action Insertion
 - Informers les acteurs, en lien avec les habitants des quartiers prioritaires, sur les modalités de recrutements (la Maison de l'Emploi va construire un kit pour que, par exemple, les salariés des centres sociaux puissent expliquer comment trouver un emploi et se faire aider)
 - Mettre en place des ateliers sur l'utilisation du numérique en s'appuyant sur les acteurs locaux
- D'autres mesures spécifiques sont mentionnées dans la rubrique « emploi » du plan de déconfinement.

V - Prévention, sécurité

- Organiser de nouvelles opérations communes ciblées Police Nationale et Police Municipale
- Assurer une présence des équipes ANPAA et CEID pour la prévention nocturne sur lieux de rassemblements et de consommation
- Renforcer la médiation dans l'espace public, la journée et en soirée, et proposer un programme d'animation « en pied d'immeuble »
- Proposer une offre de chantiers éducatifs et ou d'insertion

Au-delà de ces premières réponses, un groupe de travail métropolitain réunissant les communes concernées par les quartiers prioritaires travaille actuellement à la construction de nouvelles mesures de soutien.

- **16/ Poursuivre et amplifier les actions alimentaires** mises en œuvre pendant le confinement pour aller vers un nouveau projet alimentaire de territoire
- **17/ Proposer les cantines à moitié prix jusqu'à la fin de l'année scolaire** : le coût de la mesure serait de 736 000 € si l'ensemble des élèves revenaient déjeuner à la cantine 4 jours par semaine, ce qui ne sera pas le cas avec l'accueil en demi-classe et l'accueil progressif par niveaux. Raisonnablement, le manque à gagner devrait être de 300 000 €
- **18/ Verser un « chèque alimentaire familles » pour compenser le coût des denrées alimentaires pendant le confinement pour les familles modestes** : un projet de conventionnement avec la CAF est actuellement en cours de finalisation juridique pour faire bénéficier les familles du versement d'une aide correspondant au différentiel entre le coût d'un repas (les trois premières tranches du tarif de restauration scolaire) et un coût de 4.50 € en moyenne par repas
- **19/ Poursuivre la livraison du repas et du journal à domicile** pour les séniors qui resteront confinés (Coût mensuel supplémentaire : 30 000 €)
- **20/ Renforcer le plan de lutte contre les violences intrafamiliales** en période de confinement (cf. infra)
- **21/ Mettre en place un plan spécifique répondant aux LGBTphobies** : déployer de nouveaux dispositifs de signalement, renforcer l'hébergement d'urgence, sensibiliser et informer, coordonner les acteurs à l'échelle du territoire...
- **22/ Apporter un soutien et un accompagnement multiforme aux étudiants**, notamment à ceux qui ne pourront rejoindre leur famille, et ce en liaison avec le CROUS, les Universités et Grandes Ecoles et les associations étudiantes.

Renforcer le plan de lutte contre les violences intrafamiliales

En cette période de confinement, le risque de violences envers les femmes et les enfants est accru, alors que les victimes se signalent plus difficilement. La Ville de Bordeaux et l'État (Direction régionale aux Droits des Femmes) se mobilisent pour répondre à ce phénomène, en lien avec les associations spécialisées. La Ville a souhaité renforcer les mesures prises et lancer de nouvelles actions.

I - Augmenter l'hébergement d'urgence

Financement de 200 nuitées d'hôtel pour les femmes victimes de violences, accompagnées par l'APAFED (Association Pour l'Accueil des Femmes En Difficulté). Au 28 avril, 276 nuitées ont été nécessaires. Le dispositif est porté à 400 nuitées.

II - Accueil dans les supermarchés

Un accueil, assuré par les associations partenaires et la mairie de Bordeaux à Auchan Mériadeck, Auchan Lac, Carrefour Lormont, Carrefour Mérignac et Auchan Biganos, est élargi aux personnes LGBT et poursuivi jusqu'au 2 juin.

III - Femmes sans domicile fixe

La problématique des femmes sans domicile fixe ayant subi des violences, a nécessité la mise en place de nouvelles actions. Deux appartements pouvant accueillir ces femmes et, le cas échéant, leurs enfants et si besoin les animaux de compagnie ont été confiés à l'APAFED, en lien avec le CAIO et le soutien du CCAS et de Bordeaux Métropole et la cagnotte Kiss kiss bank bank a permis d'octroyer une aide de 2 000 € à ce titre. Par ailleurs, 20 nuitées sont financées auprès de l'association Ruelle spécifiquement pour ce public.

IV - Déménagement des femmes victimes de violence

La Ville prend en charge le déménagement des femmes victimes de violences réalisés par l'Atelier Reménagement pendant le confinement (12 à ce jour).

V - Permettre l'accès à l'éducation des enfants

Dans le cadre de l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences, de nombreux enfants sont accueillis. Afin de leur permettre de suivre « l'école à la maison », une subvention a été attribuée pour le recrutement d'un enseignant à mi-temps, sensibilisé à la question des violences, et pour l'achat d'ordinateurs. Le dispositif est poursuivi jusqu'au 2 juin.

Par ailleurs, la crise économique, consécutive à la crise sanitaire, fait craindre une montée de la polarisation de la société et de la haine de l'autre. C'est déjà le cas sur les réseaux sociaux, où les théories complotistes en tous genres fleurissent. La Ville de Bordeaux prépare, avec les associations spécialisées, un plan de lutte contre ces phénomènes qui mettent à mal notre pacte républicain.

3 ●

RÉUSSIR

LA RÉOUVERTURE

PROGRESSIVE

DES ÉCOLES ET

DES CRÈCHES

En application des directives gouvernementales, la ville va rouvrir les écoles et les crèches sur la base des mots d'ordre nationaux : protection des personnes et enfants accueillis, progressivité d'accueil afin d'éviter une hausse de la contagion et adaptation de ses services en fonction des moyens disponibles pour affronter la situation inédite que traverse le pays.

Il faut rappeler que la Ville s'est déjà adaptée pendant la période de confinement à l'accueil des enfants de personnels soignants et autres personnels prioritaires, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict et sécurisé.

Ainsi depuis le 16 mars, la Ville accueille en lien avec l'Éducation nationale et les structures d'animations dans 8 écoles environ 120 enfants chaque jour, de plus de 260 familles différentes, soit 400 enfants différents accueillis, et ce 7 jours sur 7. C'est également le cas dans les 4 crèches ouvertes qui ont accueilli tous les jours 50 enfants. Par ailleurs, la ville, en étroite collaboration avec l'Éducation nationale, a mis à disposition plusieurs centaines de tablettes afin de permettre aux enseignants d'assurer une continuité pédagogique avec les enfants confinés des familles subissant la fracture numérique.

La Ville souhaite capitaliser sur cette expérience pour réussir le défi du déconfinement et de la réouverture de toutes les structures municipales d'accueil des enfants.

Réouverture progressive des crèches

Pour les crèches municipales, conformément aux annonces du Gouvernement, l'accueil se fera par groupe de 10 enfants maximum, avec la possibilité d'accueillir plusieurs groupes si l'espace le permet et si les conditions sont réunies pour que les groupes ne se croisent pas.

L'accueil des enfants sera opérationnel à compter du 12 mai dans environ 15 de nos 28 structures collectives ainsi que chez les assistantes maternelles en capacité d'exercer dans nos crèches familiales. Cela représente 320 places, soit 35 % de notre capacité d'accueil antérieure en crèches collectives. Cette capacité devrait augmenter ensuite progressivement dans le respect des dispositions gouvernementales (pas plus de 10 par sections).

L'ensemble de nos partenaires associatifs et privés du territoire travaille également à la réouverture de leurs équipements selon des modalités analogues.

Les assistantes maternelles indépendantes reprendront leurs activités, accompagnées par le Département et en accord avec les parents.

L'accueil sera facturé selon des modalités mises à jour au regard des capacités d'accueil et des besoins des familles, notamment pour celles qui souhaiteraient suspendre leur contrat jusqu'à la rentrée prochaine sans préavis.

● **23/ Contacter chaque famille pour recenser leurs besoins et leur possibilité de garde** : compte tenu des dispositions nationales et des capacités de mobilisation de nos propres équipes, seront prioritairement accueillis les enfants de personnels soignants et prioritaires (enseignants mobilisés...) les enfants de familles fragilisées et ceux dont les deux parents doivent impérativement se rendre sur leur lieu de travail.

● **24/ Dès le 11 mai, nettoyer les locaux et adapter les espaces aux nouvelles conditions sanitaires**
25 Doter le personnel de masques et de tenues de travail propres et faire respecter les gestes barrières entre adultes.

● **25/ Doter le personnel de masques et de tenues de travail propres** et faire respecter les gestes barrières entre adultes.

● **26/ Adapter les conditions d'accueil des familles pour sécuriser les circulations au sein de chaque établissement** : les parents seront invités à appliquer les gestes barrières et à porter sur-chaussures et masques lors des transmissions.

● **27/ Parce qu'il est difficile de faire appliquer les gestes barrières aux tout-petits**, des protocoles de nettoyage renforcés seront mis en place pour assurer le nettoyage des jouets et l'entretien de tous les espaces.

● **28/ Mobiliser les psychologues et psychomotriciens** pour répondre aux familles et accompagner les enfants afin d'appréhender tous les enjeux du déconfinement.

● **29/ Poursuivre les préinscriptions téléphoniques des familles** à la recherche d'un mode de garde et organiser fin mai les commissions d'attribution des places pour la rentrée 2020.

Le retour progressif à l'école

En lien avec les annonces de l'Etat et sous réserve de nos échanges réguliers avec le DASEN au niveau local, la rentrée des élèves se fera de manière progressive dans les écoles à partir du mardi 12 mai (prérentrée des enseignants le lundi 11 mai). Elle se fera par groupes d'élèves de classes et de niveaux Grande Section de maternelle, CP et CM2, puis à partir du 25 mai et si le protocole sanitaire est respecté, l'ensemble des niveaux sera accueilli. Lorsqu'un enfant sera en classe, ce sera pour une journée entière (du matin au soir), et l'élève pourra bénéficier de la restauration. L'organisation de la vie de l'école sera faite sur la base de groupes d'un maximum de 15 élèves (cheminements, locaux...).

Dans chaque école, des adaptations pourront être envisagées, telles que des horaires d'accueil le matin et le soir échelonnés pour réduire les flux des enfants et le contact entre élèves, ou la durée de la pause méridienne.

Chaque école ne sera ouverte qu'après vérification de la bonne mise en place d'un protocole sanitaire validé conjointement par la Ville et l'Education nationale.

Les tablettes mises à disposition des familles par la Ville continueront d'être utilisées.

● **30/ Dès le 4 mai, communiquer aux familles des foires aux questions** pour répondre à leurs interrogations.

● **31/ Dans la semaine du 4 mai, nettoyer tous les locaux scolaires** selon le protocole sanitaire national.

● **32/ Garantir le respect des gestes barrières** : grâce à une signalétique extérieure et intérieure, des marquages au sol seront mis en place pour rappeler et faciliter les gestes barrières. L'aménagement des locaux, des réfectoires sera également repensé pour appliquer la distanciation physique entre les élèves. Plus généralement, il s'agit de repenser les flux d'entrée et de sortie des élèves et des personnels. La Ville veillera à sécuriser son approvisionnement en savon, en produits désinfectants, en gel hydroalcoolique etc. Comme pendant la période de confinement tous les agents municipaux seront équipés de masques. L'Éducation nationale va également équiper tous les enseignants. Le service de la médecine scolaire est également pleinement mobilisé pour sécuriser le retour des élèves à l'école.

Les temps périscolaires gérés par la mairie s'adapteront à l'accueil des enfants en classe. L'accueil périscolaire du matin sera suspendu les premières semaines mais celui du soir sera proposé jusqu'à 18h, dans chaque école, selon des capacités qui restent encore à définir.

● **33/ Créer un nouvel accueil "parascolaire"** pour les jours où les enfants ne pourront être accueillis en classe. Les écoles étant occupées, il se fera donc sur des sites associatifs et municipaux mis prioritairement à la disposition des enfants. Cette mesure volontariste souhaitée par la Ville est un défi majeur à relever, en lien avec nos partenaires associatifs. Il faut recenser et investir des lieux pour les réadapter à l'accueil des enfants afin de proposer des accueils éducatifs et de loisirs à la journée, tous les jours scolaires de la semaine.

Leur accès se fera sur inscription, sous conditions et justificatifs. Des critères d'éligibilité seront en effet établis pour prioritairement donner accès aux enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire :

-les soignants ;

-les personnels indispensables à la reprise économique dans le cadre du déconfinement : personnels travaillant dans les crèches, dans les transports en commun, les écoles et les structures d'animation socioculturelle accueillant les enfants ;

Une attention sera également portée à l'accueil des enfants des familles fragiles et à ceux dont les parents doivent impérativement se rendre sur leur lieu de travail.

Comme dans tous les autres établissements ouverts au public, des protocoles adaptés seront définis dans chacun des sites d'accueil conformément aux préconisations sanitaires en vigueur.

● **34/ Proposer un accueil le mercredi** : les associations devant accueillir les enfants n'ayant pas classe les jours de la semaine, la capacité d'accueil des mercredis sera en conséquence moindre qu'à l'habitude pour permettre aux animateurs de se déployer sur les autres jours de la semaine. Comme pour les accueils parascolaires, des aménagements seront mis en œuvre pour assurer les conditions de sécurité sanitaire optimales tout en proposant des activités éducatives et récréatives de qualité.

● **35/ Devant les écoles, étudier la fermeture à la circulation de certaines rues étroites aux heures de pointe**. Avant de mettre en œuvre cette mesure, il faudra en évaluer la pertinence en fonction du nombre d'enfants réellement accueillis.

4 ●

**OUVRIR
LES SERVICES
ET ESPACES
PUBLICS**

L'état d'urgence sanitaire et le confinement ont conduit à l'activation du plan de continuité d'activité municipal et métropolitain. Ce plan a priorisé les actions à maintenir de manière impérative, alors que d'autres ont dû être ralenties ou suspendues. A compter du 11 mai 2020, le plan de reprise d'activité prend en compte les orientations nationales et adapte l'activité des services afin de permettre une reprise progressive de tous les services publics, sans atteindre 100 %, du fait des situations particulières (agents fragiles, gardes d'enfants...). Les mairies de quartier rouvriront leurs portes à compter du 11 mai.

Prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers

Les activités de prévention, suspendues durant la période de confinement, reprendront progressivement à compter du 11 mai. La collecte en porte-à-porte n'a pas été interrompue durant le confinement et se poursuivra normalement.

● **36/ Lever les consignes de conserver le verre chez soi** à compter du 11 mai

● **37/ Rouvrir les centres de recyclage à compter du 4 mai**, en intégrant de nouvelles modalités de fonctionnement afin de respecter les règles sanitaires en vigueur. Des dispositions sont mises en œuvre afin d'augmenter la capacité de stockage des déchèteries. Cela ne supprime pas le risque d'une saturation de ces centres de recyclage lors des premières semaines.

Gestion de l'espace public

● **38/ Permettre le passage d'une activité « propreté zones sensibles et enlèvement dépôts sauvages »** à une activité progressivement normale en propreté (y compris propreté de nuit)

● **39/ Laver chaque matin les espaces publics** situés devant les crèches et les écoles.

● **40/ Reprendre le contrôle des incivilités de jour et de nuit** et la lutte contre les tags.

● **41/ Redémarrer la maintenance voirie**, la maintenance du mobilier urbain, l'entretien de l'éclairage public...

● **42/ Reprendre immédiatement certains chantiers dès le 4 mai** : la place Gambetta, la réparation de la voie du Dr Jean Vincent dans la zone d'activité Bordeaux Grand Stade, les sondages sur Brazza (chantier éloigné des habitants et de la voie publique), l'extension ou la création de réseaux de chaleur (Plaine de Garonne notamment). Ils seront exécutés en application stricte des consignes sanitaires publiées par l'Office professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics et surveillés par les agents de la Métropole et de la Ville de Bordeaux selon les consignes sanitaires de nos deux établissements.

● **43/ Reprendre progressivement les autres chantiers** : travaux d'éclairage public (rues Leyteire, Gratiolet, Paul Broca, cours d'Albret...), travaux de voirie (allée des

peupliers, rue allègre, rue Claude Bernard...), restauration de l'ouvrage du pont Bouthier, réhabilitation du Foyer Maternel des Douves, réhabilitation de bâtiments sur le site Régaz (G et H), restructuration piscine Galin, travaux de construction des groupes scolaires, bassin de rétention de la place Dormoy...

● **44/ Rétablir le stationnement résident à compter du 11 mai** (avec une semaine de tolérance), prolonger ou rembourser les abonnements pour la période de gratuité, augmenter le Pass 52 de 20 journées (pour commencer) afin de faciliter le télétravail des foyers qui ont deux véhicules.

Gestion des espaces verts

Les jardins partagés et jardins familiaux ont été rouverts à compter du 25 avril et continueront à être ouverts, selon les modalités définies par l'arrêté municipal du 24 avril (limitation de la durée d'occupation et du nombre de jardiniers présents simultanément).

● **45/ Ouvrir les parcs et jardins publics à compter du 11 mai** : les règles de distanciation physique seront rappelées à l'entrée des parcs. Les aires de jeu restent fermées, jusqu'à nouvel ordre, les règles de distanciation physique et sanitaires ne pouvant être mises en œuvre. La maison du jardinier (parc Rivière) sera rouverte à compter du 11 mai, selon des modalités adaptées, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Les jardins partagés et jardins familiaux ont été rouverts à compter du 25 avril et continueront à être ouverts selon les modalités définies par l'arrêté municipal du 24 avril (limitation de la durée d'occupation et du nombre de jardiniers présents simultanément).

● **46/ Reprendre l'entretien des espaces verts**, de la collecte des déchets verts, de la végétalisation des trottoirs...

Instruction des permis de construire

L'activité qui a continué à être exercée à distance pendant la période de confinement se poursuivra en partie en présentiel et en partie en travail à domicile. Les dossiers qui étaient en cours d'instruction ont été analysés. Ceux qui ne nécessitent pas de consultation externe pourront faire l'objet d'une décision expresse, les autres restant soumis à la reprise d'activités des organismes extérieurs.

● **47/ Reprendre l'accueil physique du public** (sous réserve de l'adaptation des sites). Les permis de construire pourront être de nouveau déposés à la Cité municipale dans un lieu identifié à cet effet. Ils seront ouverts et enregistrés le lendemain, puis instruits. Ils feront l'objet si nécessaire d'une prise de rendez-vous téléphonique ou en visio-conférence. Les rendez-vous de pré-instruction se poursuivent également par rendez-vous téléphonique ou par visio-conférence. La commission des avant-projets se réunira également préférentiellement par visio-conférence.

Etat civil, inhumations et cérémonies funéraires

Les crémations ne se sont pas interrompues durant le confinement et se poursuivront au 11 mai.

● **48/ Rouvrir les parcs-cimetières à compter du 11 mai**, pour des inhumations ou pour de simples visites. Pour les opérations funéraires : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 (pas d'opération le samedi matin). Pour le public : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 (fermé samedi, dimanche et jours fériés).

● **49/ Organiser des cérémonies au crématorium à compter du 11 mai** dans la limite de groupes de 20 personnes, afin de respecter les règles nationales. Au regard des espaces disponibles au sein du crématorium, les règles de distanciation physique seront respectées.

Concernant les mariages, a priori non autorisés sauf urgence, la Ville de Bordeaux a demandé la confirmation de la position du Procureur.

Pour les délivrances de titres d'identités (CNI et passeport), la Préfecture doit préciser les conditions de reprise de l'activité pour l'enregistrement des demandes de rendez-vous et la constitution des pièces. Un email spécifique sera adressé aux 5 200 rendez-vous annulés pour les reprogrammer en fonction du degré d'urgence.

L'énergie et l'environnement

● **50/ Rouvrir la Maison Eco-citoyenne à compter du 20 mai** : les activités sur rendez-vous telles que les Espaces Info-Energie reprendront progressivement au cours du mois de mai pour les habitants souhaitant réaliser des travaux d'efficacité énergétique pour leur logement.

Le service public de l'eau et de l'assainissement (Bordeaux Métropole)

La production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées n'ont pas été interrompues durant le confinement. L'activité se poursuivra sans impact visible pour l'utilisateur.

5 ●

**ORGANISER LES
DÉPLACEMENTS
ET LES MOBILITÉS**

La circulation atteint aujourd'hui 30 % du nominal. Avec le déconfinement, et la reprise quasi générale de l'activité, il est attendu :

- une reprise de la circulation et de la fréquentation des transports en commun mais avec une hausse relativement maîtrisée du fait notamment du maintien massif du télétravail.
 - un probable report modal des usagers des transports en commun vers les modes individuels de déplacement.
- Ce contexte a conduit à l'élaboration d'un plan de transport adapté et progressif des transports en commun (distanciation et respect des gestes barrières) ainsi qu'un plan d'urgence vélo.

● **51/ Mobiliser la brigade de la circulation** : présence régulière à différents moments de la journée sur des points susceptibles de créer des engorgements (créneaux ciblés : 7h30/10h et 15h/17h) ; ciblage des premières interventions sur tous les secteurs impactés par les nouveaux aménagements ; les effectifs sont en cours de requalification pour atteindre à minima deux équipages supplémentaires. Ces derniers viendront renforcer les motards dans cette mission spécifique, ce qui représentera au total un effectif d'une quinzaine d'agents.

Un plan de transport adapté pour TBM

● **52/ Accompagner la reprise des transports en commun dès le 11 mai** : 60 % du service de tramway avec une fréquence à 7'30 sur les lignes A et B et 10' sur les lignes C et D et 70 % du service des bus avec une fréquence de 15 à 20' sur les lignes - Amplitude de 5h à 22h30 ; le 25 mai : 80 % du service de tramway avec une fréquence qui passera à 5' sur les lignes A et B et 7'30 sur les lignes C et D et 90 % du service des bus avec des fréquences améliorées. En juin : objectif d'une offre quasi normale. La remise en service du Batcub est suspendue à celle des quais.

● **53/ Rouvrir les agences clientèles de Quinconces et Buttinière** et de tous les parcs relais dès le 11 mai.

● **54/ Prendre un arrêté pour rendre le port du masque obligatoire aux arrêts de tramway et de bus**, en complément de l'obligation nationale dans les transports en commun.

● **55/ Réaliser des marquages au sol**, d'ici au 15 mai, sur les principales stations afin de permettre aux usagers de repérer les distances à respecter. Des sièges seront aussi neutralisés grâce à la mise en place d'autocollants.

● **56/ Désinfecter quotidiennement tous les matériels avec du virucide**. En complément, des équipes mobiles se déplaceront sur le réseau pour désinfecter les matériels au cours de la journée (y compris sur le V3).

● **57/ Mettre en place des équipes mobiles qui se déplaceront sur le réseau pour tenter de réguler les flux** sur les principaux sites, distribuer du gel voire des masques, et inciter de nouveau à la validation. En tout, près de 150 à 200 personnels seront présents sur le terrain pour accompagner la reprise.

● **58/ Mettre en place une quarantaine de distributeurs**

connectés de gel hydroalcoolique, entre le 12 et le 18 mai, à l'intérieur des équipements, sur les principales lignes.

● **59/ Appliquer des gestes commerciaux** : une réduction a déjà été appliquée sur les abonnements des mois de mars (40 %) et d'avril (100 %). Il a été décidé d'appliquer une nouvelle fois une réduction massive sur tous les abonnements TBM du mois de mai : soit 100 %, de manière à maintenir l'attractivité des transports en commun au lancement du déconfinement.

● **60/ Proposer des offres commerciales spécifiques V3 électriques** : à l'occasion du déconfinement, il est proposé de promouvoir le V3 à assistance électrique en mettant en place une offre promotionnelle sur la location de batterie à 12€/an au lieu de 72€/an pour les 700 premiers inscrits. Cette action répondra aux personnes ayant besoin de parcourir de plus longues distances et du domicile-travail. La flotte de V3 pourra être également augmentée si besoin avec les anciens V3 récemment remplacés.

● **61/ Inciter les entreprises à modifier les rythmes et les conditions de travail (télétravail) de leurs employés** pour étaler la pointe dans les transports en commun (appliquer cette exigence au niveau des services municipaux et métropolitains).

● **62/ Demander aux Bordelais d'éviter d'emprunter les transports en commun aux heures de pointe** si ce n'est pas pour des déplacements liés au travail ou d'autres déplacements impérieux.

Intensifier la politique de promotion des modes actifs (vélo et marche)

En croissance continue ces dernières années, l'usage du vélo constitue une parfaite alternative pour ceux qui souhaiteraient éviter de devoir prendre la voiture et les transports en commun. En effet, le vélo reste un mode de déplacement particulièrement peu coûteux, rapide et fiable en milieu urbain tout en permettant de respecter la distanciation physique nécessaire après le confinement.

Il faut également rappeler que la Métropole est loin de partir de zéro en la matière avec plus de 1 400 km d'aménagements cyclables :

- 336 km de pistes cyclables et voies vertes sur BM dont 39 km dans la ville de Bordeaux ;
- 374 km de bandes cyclables et couloirs bus sur BM dont 100 km dans la ville de Bordeaux ;

- 565 km de zones 30 et zones de rencontre sur BM dont 153 km dans la ville de Bordeaux ;
- 149 km d'aires piétonnes sur BM dont 42 km dans la ville de Bordeaux.

S'ajoutent à ces aménagements, 12 000 arceaux et plus de 1 500 places vélos dans des parkings sécurisés (parmi lesquelles 721 dans les vélo-stations de la Gare Saint-Jean par exemple).

Également, il faut noter que de grosses artères, anciennement à 2X2 voies, ont déjà été transformées au profit de couloirs bus et vélos qui permettent d'offrir aux usagers des itinéraires structurants capacitaires : avenue Thiers (Bordeaux), avenue J. Jaurès (Cenon), cours du Maréchal Juin (Bordeaux), boulevards J.-J. Bosc et Albert 1^{er} (Bordeaux et Bègles), cours Clémenceau, Balguerie et Saint-Louis (Bordeaux), avenue de Saint-Médard (Le Haillan, Eysines, Mérignac).

Cependant, cette période constitue une opportunité inédite pour accélérer la montée en puissance de l'usage du vélo et des modes actifs en général.

Dans cette optique, plusieurs grandes villes (Bogota, Berlin, Paris, Montpellier, Lyon...) ont engagé la création en urgence d'aménagements temporaires cyclables capacitaires et attractifs, la plupart du temps par la suppression de files de circulation automobile et simple marquage au sol, pose de baliroads...

Afin de faire face à un potentiel afflux de vélos, une réflexion en urgence a été menée avec les communes, les associations et les usagers ces derniers jours pour définir une liste d'aménagements provisoires pour le vélo. L'objectif est d'attirer de nouveaux pratiquants et notamment d'éventuels anciens utilisateurs des transports en commun.

● **63/ Réaliser des aménagements cyclables provisoires** : la recherche a été ciblée sur les liaisons structurantes, intercommunales. Les retours d'expériences compilés par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ainsi que les riches analyses des différentes associations locales et des communes ont été mises à profit dans cet exercice.

C'est ainsi qu'a pu être établie une liste de plus de 90 opérations à fort potentiel. A noter qu'une quarantaine d'actions sont proposées à Bordeaux notamment sur les cours (Verdun, Balguerie, Louis Fargue et Marne) et sur les boulevards qui totaliseraient plus de 25 km d'aménagements structurants.

Il convient d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une photo définitive puisque de nouvelles opérations pourraient émerger dans les tous prochains jours. Les interventions sont bien proposées sur des points clés du réseau cyclable et viennent ainsi en augmenter sensiblement le niveau de service.

Les actions sont de différentes natures. Il peut s'agir :

- d'affectation de file entière aux cyclistes avec éventuellement un partage avec les bus sur des axes aujourd'hui à 2 files de même sens. C'est notamment ce qui est proposé dans la création de 7 couloirs bus/vélos sur les boulevards, sur l'avenue de la République et le cours de Verdun à Bordeaux, sur les quais et les cours...

- de redimensionnement de files au profit d'un élargissement ou d'une création de bande cyclable. C'est ce qui est envisagé par exemple rue de Saget.
- de mise à sens unique de voies jusque-là à double sens au profit d'aménagements cyclables confortables. Exemple à l'étude : cours de la Somme et rue de Bègles, partiellement ;
- d'amélioration de confort. Ex : enlèvement de pavés sur le cours de la Marne à Bordeaux ;
- de la prolongation des autoroutes à vélos, comme cours du maréchal Juin.

Certains itinéraires se trouvent ainsi considérablement améliorés. C'est par exemple le cas de la liaison entre Bègles et Mériadeck, grâce au couloir qui a déjà été réalisé entre la barrière de Toulouse et la rue Bertrand de Goth, ou encore de l'itinéraire entre Bordeaux et Mérignac grâce aux interventions proposées sur l'avenue d'Arès et l'avenue de la République.

L'ensemble de ces opérations serait matérialisé en peinture jaune pour renforcer la visibilité du plan d'urgence et indiquer le caractère réversible des dispositions prises. En termes de budget, les opérations reposent sur des interventions relativement légères.

● **64/ Expérimenter une rue dédiée aux vélos le matin et le soir**, aux heures d'embauche et de débauche (rue Frère).

● **65/ Améliorer le stationnement des vélos. Avant la crise sanitaire**, la pose d'arceaux vélo se déroulait à un rythme soutenu : en moyenne 3 000 places par an, soit 800 places créées (400 arceaux) sur les 3 premiers mois de l'année 2020. L'entreprise de pose d'arceaux est prête à reprendre son activité ce début mai de manière très soutenue. Le travail d'identification d'emplacements est conduit avec les communes. Plus de 1 000 nouvelles places pourraient ainsi être créées d'ici septembre 2020. **En urgence, la Ville a souhaité que soient créées des aires de stationnement temporaires avec l'aide de barrières Vauban permettant l'accrochage de vélos.** Ce dispositif pourra être multiplié en fonction des besoins (place des Quinquonces, Mériadeck...)

● **66/ Proposer de nouveaux services aux cyclistes : accroître le prêt gratuit métropolitain de vélos**, rouvrir la MAMMA (Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives) et augmenter les permanences dans les territoires, réutiliser la flotte des 563 vélos qui devaient partir à la réforme, passer une commande supplémentaire de 300 vélos à assistance électrique (pour une flotte actuelle de 214), préparer une offre dédiée aux étudiants en prévision de la rentrée (mettre en place un prêt de vélo « étudiant » avec un parc dédié de 1 000 vélos classiques)...

● **67/ Encourager les offres privées de vélos et trottinettes en freefloating** : extension de la zone géographique de déploiement des services (actuellement Bordeaux, Bègles et le Bouscat) notamment sur la totalité des communes de la 1^{ère} couronne et augmentation de la flotte en lien avec les capacités des opérateurs. Au regard des enjeux d'occupation du domaine public et de

distanciation physique, il sera réalisé de nouvelles aires de stationnement dédiées.

● **68/ Amplifier l'aide métropolitaine aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique.** Depuis 2012, Bordeaux Métropole propose une aide à l'achat de vélos à assistance électrique, vélos pliants et vélos-cargos. En 2019, le dispositif a évolué pour une aide de 100 € donnée sous condition de ressources (quotient familial < 1200 €) qui peut être cumulée avec une aide de 100 € pour les non-imposables. Près de 500 personnes ont ainsi bénéficié de cette aide depuis 2018. Pour encourager l'usage du vélo à assistance électrique, il est proposé de doubler l'enveloppe budgétaire destinée à cette action (soit de la porter à 50 000 €) et si besoin de rehausser le niveau de quotient familial.

● **69/ Préparer son itinéraire avec Géovélo :** l'application fera figurer les aménagements cyclables qui seront réalisés dans le cadre du présent plan d'urgence.

● **70/ Inciter à la marche.** La moitié des déplacements des métropolitains fait moins de 2 km, soit un maximum de 30 minutes de marche. Ce mode de déplacement doit être également valorisé à l'heure du déconfinement. Pour l'encourager, l'Agence d'urbanisme a mené en urgence une réflexion pour proposer aux communes une boîte à outils afin d'aménager rapidement et simplement l'espace public en faveur des piétons en fonction des situations très concrètes rencontrées. L'agence a aussi réalisé une cartographie des distances en minutes à pied entre les différents lieux emblématiques de la ville centre qui sera mise en ligne.

Une évaluation de ce plan de mobilité sera réalisée rapidement pour permettre un ajustement des mesures temporaires.

6 ●

**SOUTENIR
ET RELANCER
L'ÉCONOMIE**

La crise sanitaire et les effets du confinement ont un fort impact sur le monde économique, et notamment l'industrie, le commerce, la culture, le vin et le tourisme (limitation des déplacements, interdiction d'accès aux plages, pas de réouverture planifiée pour les bars et restaurants, obligation d'annulation des manifestations dépassant 5 000 participants avant le mois de septembre...).

Plusieurs actions ont été mises en œuvre par la Métropole et la Ville de Bordeaux dès le début de la crise sanitaire -pour les entreprises : suspension des droits de terrasse, taxes de séjours, et des droits de place, des loyers dans les pépinières et hôtels d'entreprises (environ 100 000 € de report mensuel de loyer, en complément des dispositifs de l'Etat : mise en place du chômage partiel, des reports d'acomptes fiscaux et sociaux, y compris les contributions locales le cas échéant).

-pour les associations : versement accéléré des soldes de subventions 2019 (avec adaptation des justificatifs) et, pour les subventions 2020 votées, accélération du versement du 1^{er} acompte ou des échéanciers avec mise en paiement des termes d'avril voire mai par anticipation selon les besoins.

Par ailleurs, l'accès simplifié à l'information et la compréhension des différents dispositifs de soutien est essentiel pour les acteurs économiques : un numéro unique d'assistance téléphonique de premier niveau a été convenu dès le début de la crise avec la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG). Les informations clefs, mises à jour quotidiennement, sont accessibles via les sites de Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux et Magnetic Bordeaux.

Une attention toute particulière est portée durant cette période au traitement des demandes de paiement des entreprises, ce qui doit permettre d'envisager un redémarrage réactif.

● **71/ Mettre en œuvre le fonds de soutien d'urgence aux entreprises** qui a été décidé en complémentarité des actions de l'Etat et de la Région notamment. Avec :

-un fonds métropolitain de soutien de 15,2 M€ aux entreprises de 1 à 5 salariés (et par exception jusqu'à 9 pour certains secteurs) consistant en une subvention forfaitaire de 1 500 € avec bonus à l'emploi. Il est estimé qu'environ 7 900 entreprises du territoire pourraient en bénéficier. La Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde en est l'opérateur unique. Il sera opérationnel dès le 11 mai 2020.

-un fonds métropolitain de soutien de 500 000 € pour les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et les associations relevant de la compétence intercommunale, consistant en une subvention forfaitaire de 1 000 € permettant de toucher 500 associations. Ici également, est recherché un accord avec une plateforme unique pour l'instruction.

● **72/ Mettre en œuvre l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-319 relative aux mesures d'adaptation des règles de la commande publique**, permettant aux acheteurs de porter par voie d'avenant le montant de l'avance à un taux supérieur à 60 % sans exiger de constitution de garantie à première demande, en arrêtant un taux de 30 % d'avance applicable au montant initial des marchés contractés.

● **73/ Elaborer, au-delà du soutien d'urgence**, un plan d'accompagnement de la reprise de l'activité économique post-déconfinement, notamment pour les start-up en lien avec French Tech Bordeaux, le Node et Technowest.

● **74/ Proposer un parking gratuit place des Quinconces (500 places) et allée de Serr (150 places)** le week-end pour soutenir le commerce de centre-ville

● **75/ Inciter les associations de commerçants et la Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux-Gironde à généraliser le kit expérimental gratuit de protection** des commerçants (900 distributions actuellement avec masques chirurgicaux pour se protéger eux-mêmes, un flacon de gel hydroalcoolique, des rubans de marquage au sol pour faire respecter la distanciation physique et des affiches pour promouvoir les gestes barrières sur leurs vitrines).

● **76/ Rouvrir les marchés de plein air aux commerçants abonnés** : mise en place d'une organisation adaptée qui permettra de réguler les flux de circulation des clients, qui rendra obligatoire le port du masque pour clients et commerçants et qui veillera au respect des gestes barrières et des distanciations physiques (il n'y aura pas de dégustation sur les marchés). Du gel hydroalcoolique sera proposé, le paiement sans contact sera privilégié. Un affichage rappelant les gestes barrières sera mis en place, la présence des agents du service des marchés sera renforcée afin de s'assurer du respect de ces règles. Le marché des capucins, qui est resté ouvert durant le confinement dans des conditions minimales, augmentera son offre de commerces à disposition des clients sans pour autant retrouver tout de suite sa configuration d'avant crise.

● **77/ Maintenir le drive fermier de la place des Quinconces**

● **78/ Proposer l'exonération des taxes liées aux Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public** et de la taxe locale sur la publicité extérieure jusqu'à l'automne. Dès que possible, délivrer des droits plus amples pour que les terrasses et étalages respectent les gestes barrières, en préservant les cheminements et le voisinage.

● **79/ Lancement de la plateforme**

Bordeauxmoncommerce.fr : pendant le confinement, la Ville a publié sur bordeaux.fr la liste des commerces restés ouverts. Cet outil sera toujours actif après le 11 mai. Les services de la Ville, en partenariat avec la Ronde des Quartiers, vont lancer gratuitement une plateforme qui permet le règlement des commandes et ainsi à ceux qui le souhaitent le développement de la vente en livraison ou à emporter. Cette plateforme se développera sur toute la métropole si les communes le souhaitent.

● **80/ Coordonner une mobilisation exceptionnelle des acteurs de l'emploi.** A partir du 11 mai, nous allons :

- Rouvrir toutes les permanences emploi et redémarrer les actions d'insertion dans le cadre des marchés publics notamment ;
- Innover en organisant un Forum recrutement numérique (consacré à l'alternance) du 25 mai au 5 juin pour pallier les difficultés des rendez-vous physiques ;
- Favoriser la reprise des activités des associations d'aide à l'emploi qui recontacteront l'ensemble des bénéficiaires ;
- Faciliter l'accès à la formation à distance ;
- Beaucoup d'habitants des quartiers prioritaires se sont lancés dans l'auto-entrepreneuriat. Or, ils ont été

lourdement touchés par la crise et la pérennité de leur projet est souvent remise en cause. La maison de l'emploi proposera un rendez-vous téléphonique à chaque porteur de projet pour l'accompagner dans sa reprise d'activité ;

-Créer un dispositif de collecte des propositions de stage pour les jeunes des quartiers prioritaires et des secteurs type REP+ ;

-En lien avec l'Éducation nationale, consolider le plan en faveur « des décrocheurs scolaires ». La Mission Locale et les services de la Ville de Bordeaux intensifieront leurs actions pour contacter chaque « décrocheur » de + 16 ans pour lui proposer un accompagnement ou une action d'insertion ;

La galerie du centre commercial de Bordeaux Lac, seule grande surface de la commune supérieure à 40 000 m², restera fermée sur arrêté de Madame la Préfète.

7.

GARDER LE LIEN

AVEC

LA CULTURE,

LE SPORT

ET

LES ANIMATIONS

Confiné en premier, déconfiné sans doute en dernier, le secteur culturel, sportif et touristique sera très durement touché par cette crise : salles fermées, spectacles et festivals annulés, hôtels fermés, tourisme à l'arrêt, compétitions stoppées...

De lourdes menaces pèsent sur la pérennité de nombreuses structures et affectent d'ores et déjà l'emploi local, tout particulièrement celui des intermittents du spectacle. Le Maire de Bordeaux s'est entretenu avec Edouard Philippe, Premier ministre, pour notamment attirer son attention sur la nécessité de prendre des mesures particulières pour les intermittents.

Dans ce domaine, et conformément aux intentions de l'Etat, le déconfinement sera plus tardif. Mais sans attendre, nous proposons plusieurs mesures et réflexions fortes.

● **81/ Favoriser la pratique sportive individuelle, en toute sécurité** : après le 11 mai, les activités sportives d'intérieur et les sports collectifs et de contacts demeureront interdits. Les équipements municipaux de proximité seront donc fermés. En revanche, la reprise des activités individuelles en extérieur sera possible, en respectant la distanciation physique : par exemple, 10 mètres de distance pour la marche, le footing et le cyclisme ; 4 m² par personne minimum pour les autres sports.

Si l'Etat l'autorise, nous souhaitons une ouverture progressive des piscines à compter sur 15 juin ainsi que de la plage du lac. Le cadre sanitaire à respecter sera établi dans le respect des gestes barrières, en proposant un minimum de 4 m² par baigneur.

Concernant l'évènement « Quai des Sports », la Ville souhaite le maintenir en décalant son organisation dans le temps si nécessaire et en proposant des animations adaptées aux règles sanitaires (pas de contact, petite jauge...). Dans cette même logique, le plan estival de sport dans les quartiers sera adapté mais maintenu.

● **82/ Poursuivre et développer le plan « gardons le lien avec la culture »**. Depuis le début du confinement, l'ensemble des établissements culturels proposent une programmation artistique et culturelle en ligne. Cette programmation sera poursuivie et amplifiée après le confinement. Elle est composée des contenus suivants : chronique Un jour, une œuvre, chaîne Bordeaux TV, kits ateliers créatifs et ludiques à destination du jeune public, agenda de « rdv confinés », accès aux collections en ligne des établissements culturels municipaux...

Des présences artistiques et culturelles dans l'espace public seront organisées, dans le respect des gestes barrières : la brigade des crieurs de rue de la Salle des fêtes du Grand Parc, les impromptus musicaux, les quizz au balcon...

L'accès aux bibliothèques en un clic sera maintenu.

● **83/ Bâtir un plan estival d'animations, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire**

● **84/ Ouvrir le jardin botanique à partir du 11 mai**

● **85/ Ouvrir le Conservatoire à partir du 18 mai** : accueil en cours individuels de la dizaine de « grands élèves » qui passent les concours ; accueil pour les jeunes enfants qui ont des instruments à régler, sur rendez-vous individuel ; accueil du pourcentage de l'effectif d'élèves ayant des difficultés à suivre l'enseignement en continuité pédagogique numérique, sur rendez-vous individuel...

● **86/ Ouvrir progressivement les bibliothèques en respectant les gestes barrières** : dans la semaine du 11 mai, réouverture des boîtes de retour dans toutes les bibliothèques, pour permettre d'absorber progressivement le retour des documents empruntés (140 000 documents au total), puis mise en quarantaine de 72h.

Début juin : mise en place d'un drive à Mériadeck et sans doute à Caudéran ; remise en route des réservations de postes informatiques publics dans des endroits adaptés sur rdv avec respect des consignes sanitaires ; tests de réouverture au public (avec jauge limitée, balisage, procédures sanitaires, horaires adaptés) dans des bibliothèques non concernées par l'accueil scolaire (Saint-Michel, Saint-Augustin).

Concernant tous les autres établissements culturels, aujourd'hui prioritairement mobilisés pour accueillir les enfants lors des temps parascolaires, nous sommes en attente des directives de l'Etat. A partir de juillet, nous pourrions envisager une ouverture des musées avec jauge limitée (cette date est celle actuellement à l'étude pour les musées de France, les FRAC, les centres d'art...). Les Bassins de Lumières pourraient ouvrir avec réservation obligatoire et jauges limitées.

● **87/ Accueillir les enfants qui n'iront pas à l'école dans les établissements culturels municipaux**

● **88/ Mettre en œuvre un fonds d'aide d'urgence pour les associations** : face à cette crise, les associations ont joué un rôle déterminant mais certaines sont aujourd'hui menacées. Afin de compléter les mesures prises par l'Etat, la Ville de Bordeaux se mobilise et met tout en œuvre pour apporter aux associations le soutien dont elles ont besoin aujourd'hui. Ce plan sera déployé en deux temps :

-le traitement des cas d'urgence, assorti d'une mesure de correction si besoin au regard des comptes définitifs 2020 ;
-l'instruction plus tardive, en cours d'année 2020, en cas de nouvelles sollicitations lors de la campagne des subventions 2021.

Afin de garantir une entrée unique du dispositif, un dossier de demande d'aide a été mis en ligne sur bordeaux.fr à compter du 23 avril 2020. Les dossiers de demande seront analysés en tenant compte de plusieurs critères : perte de chiffre d'affaires (déduction faite des charges annulées ou reportées sur les exercices suivants), difficultés de trésorerie, maintien des contrats de travail ou d'engagements divers, autres aides sollicitées.

● **89/ Aider les associations à appliquer les gestes barrières** dans leurs locaux

● **90/ Proposer un plan d'urgence pour soutenir la filière touristique**

Soutenir le tourisme

Le tourisme, qui représente plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans notre ville et notre métropole, est aujourd'hui l'un des secteurs les plus touchés par cette crise sanitaire. Il existe une très forte dépendance entre les différents secteurs : transport, hébergement, restauration, espaces culturels, événements, traiteurs... Ces entreprises, pour la plupart d'entre elles complètement à l'arrêt, n'ont pas aujourd'hui de perspective claire de reprise de leurs activités économiques.

En raison des annulations et reports, le tourisme d'affaires ne retrouvera pas une situation normale avant plusieurs années. Concernant le tourisme d'agrément, les vacances d'été seront conditionnées par l'état sanitaire de notre pays, elles sont donc difficiles à envisager.

La Ville et la Métropole souhaitent se mobiliser pour accompagner spécifiquement ce secteur, au-delà des dispositifs d'accompagnement mis en place pour le monde économique.

L'Office métropolitain du tourisme et la Mission Tourisme de la Métropole proposeront prochainement un plan d'urgence et de relance en concertation avec les professionnels dont les principales premières hypothèses à approfondir sont :

I - Suppression des droits d'adhésion à l'OTCBM pour l'année 2020

II - Plan de communication de relance du tourisme d'agrément sur la destination Bordeaux et ses richesses environnantes

III - Plan de relance du tourisme d'affaires 2021-22-23

IV - Versement différé à la fin de l'année de la taxe de séjour par les hébergeurs

V - Exonération des redevances de stationnement pour les sociétés de visites touristiques

VI - Stationnement gratuit pour les cars de tourisme place des Quinconces et allées de Chartres

VII - Relèvement de la taxe de séjour Airbnb de 2,5 à 5 % du prix de la nuitée

L'objectif environnemental poursuivi par « DESTINATION INTERNATIONALE RESPONSABLE » engagée dans la démarche ISO 20121 restera au cœur de notre stratégie grâce à un plan d'actions spécifiques prochainement établi (recyclage ; hébergements, transports et optimisation des consommations énergétiques et des circuits courts...)

8 ●

ADAPTER

LA GESTION

DES PERSONNELS

Les grands enjeux de la reprise d'activité en matière de ressources humaines sont de :

-permettre la reprise progressive d'activité du plus grand nombre possible de directions municipales, en contact ou pas avec la population, pour apporter les services attendus par nos concitoyens dans ce contexte si particulier (qui met en lumière le rôle fondamental joué par les services municipaux en matière de cohésion, de sécurité et de soutien aux habitants de Bordeaux).

-garantir les meilleures conditions possibles de reprise pour les agents en termes de sécurité sanitaire.

Le Plan de reprise d'activité (PRA) s'appuie sur le plan de continuité d'activité (PCA), dont il est le prolongement. Il est élaboré par l'agrégation et la synthèse du travail réalisé par chaque direction générale pour les missions et activités qui la concernent.

Ce Plan de reprise sera communiqué à l'ensemble des agents à compter du 4 mai 2020 afin que chacune et chacun soit clairement informé(e) de sa situation individuelle au 11 mai 2020 et des modalités concrètes de reprise d'activité dans leur site, le cas échéant.

Pour permettre cette reprise dans des conditions sécurisées, des documents-consignes et des moyens opérationnels sont mis en œuvre.

● **91/ Créer un guide sanitaire**, qui décrit les consignes à respecter et les mesures à prendre pour assurer la sécurité sanitaire de tous les agents tout au long de leur journée de travail, ainsi que des fiches métiers pour préciser, en complément du guide, des instructions plus spécifiques aux différents postes de travail. Un kit d'affichage et de

signalétique pour matérialiser les consignes sur le terrain sera aussi proposé. L'ensemble de ces documents sont disponibles sur l'intranet Tatou à compter du 5 mai 2020.

Par ailleurs, 8 principes directeurs ont été établis pour la reprise progressive d'activité.

I - Certains agents (en maladie, équipés pour le travail à distance...) ne seront pas concernés par un retour sur leur lieu de travail ;

II - Les autres agents reprendront leur activité sur leur site habituel, quel que soit le classement de leur activité au plan de continuité d'activité (avec les adaptations nécessaires) ;

III - La mise à disposition de masques chirurgicaux (via chaque direction municipale) sera effective à compter du 11 mai 2020 pour l'ensemble des agents municipaux de retour à leur poste de travail, quel que soit leur métier.

IV - L'application des gestes barrières sur les lieux et espaces de travail (intérieurs comme extérieurs) reste impérative.

V - La prise en compte des recommandations du guide sanitaire et des fiches métiers correspondantes (documents évoqués ci-dessus), en fonction du métier exercé par l'agent.

VI - Des kits de produits (gel hydroalcoolique, spray désinfectant avec essuyage ou lingettes le cas échéant...) seront déployés dans l'ensemble des sites, adaptés aux besoins des différents métiers.

VII - Les protocoles de nettoyage des locaux, renforcés durant la période de confinement, seront maintenus.

VIII - Le travail à distance à 100 % ne sera pas possible (sauf motif médical : agents fragiles médicalement...), afin de permettre à chaque agent de garder une sociabilisation minimale avec son équipe.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces principes permettra la reprise progressive d'activité à compter du 11 mai 2020 dans les meilleures conditions possibles de sécurité sanitaire pour les agents et de fonctionnement des services municipaux, en évitant les situations à risque vis-à-vis du COVID-19.

Concernant la rémunération des agents municipaux, elle a pu être intégralement maintenue et gérée, bien que très majoritairement en travail à distance, avec le même niveau de qualité que pour les mois antérieurs.

● **92/ Proposer une valorisation exceptionnelle plafond de 500 € bruts**, avec un montant de 25 € bruts par jour effectivement travaillé pour les agents présents sur site sur la période de confinement.

mise en œuvre dans les transports en commun (du fait notamment du respect de la distanciation physique) et de garantir une gestion des flux entrants et sortants adaptée au respect de l'ensemble des gestes barrières.

Enfin, concernant la gestion des temps de travail :

● **93/ Proposer une adaptation des horaires d'embauche et de débauche à compter du 11 mai 2020.** Cela permettra de prendre en compte la régulation qui sera

Ce plan de déconfinement sera actualisé,

évalué et complété à la faveur des annonces de l'Etat, notamment concernant l'ouverture des lieux de sports, de culture et de certains commerces comme les cafés et restaurants si durement touchés par la crise.

Concernant les moyens, l'actualisation de la prospective financière avec l'ajustement du plan pluriannuel d'investissement et l'intégration des nouveaux besoins liés à la crise est actuellement en cours. Un débat d'orientation budgétaire et une décision modificative en juin permettra notamment le financement de ces mesures nouvelles inhérentes à la crise sanitaire et la mise en réserve des ressources indispensables aux corrections de prévisions de recettes 2020.

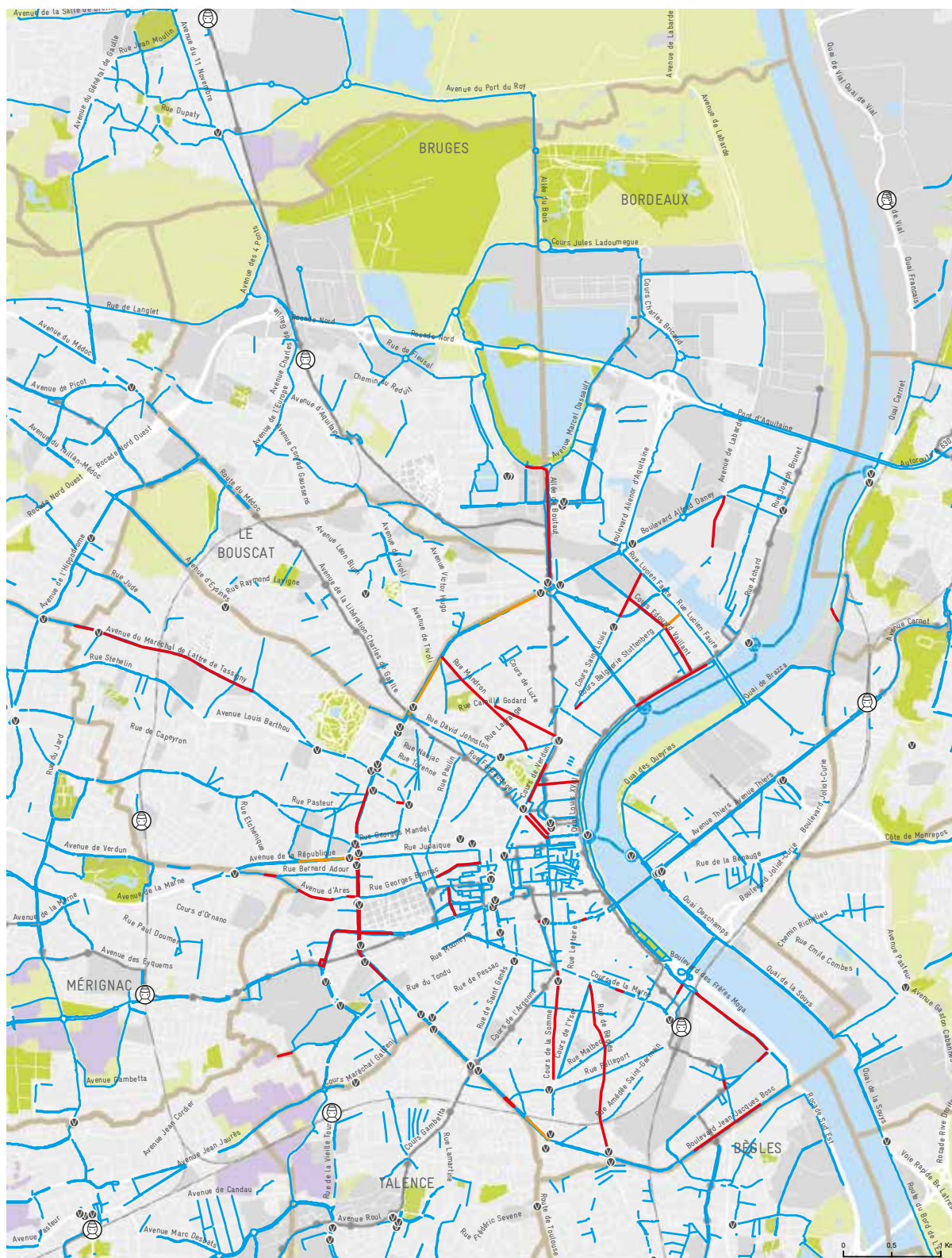
Par ailleurs, la Ville souhaite étudier dans quelles conditions **un collectif d'experts médicaux et de scientifiques** pourrait accompagner plus étroitement son action, en complément de la commission citoyenne de crise sanitaire déjà créée.

Enfin, la dimension internationale de la crise met en évidence l'importance des coopérations et de la solidarité internationales. Durant cette crise, la Ville a entretenu avec toutes ses villes partenaires un dialogue régulier. Fin octobre, sous l'égide de l'AIMF – Association Internationale des Maires Francophones – **Bordeaux accueillera une rencontre d'experts francophones de la santé**, en partenariat avec l'Union Européenne et la Fondation Melinda et Bill Gates.

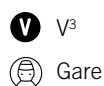
Annexes :

- carte des aménagements cyclables d'urgence
- liste des aménagements cyclables d'urgence
- dossier « Gardons le lien avec la culture »
- FAQ écoles : http://www.bordeaux.fr/pgPresStand8.psm!?_nfpb=true&_pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=141771
- FAQ petite enfance
- Modèle de peinture rue Sainte-Catherine

DÉCONFINEMENT : PLAN DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES TEMPORAIRES



- Aménagements provisoires réalisés depuis quelques jours
- Aménagements cyclables provisoires à l'étude
- Aménagements cyclables existants (pistes et bandes cyclables, voies vertes, aires piétonnes, couloirs bus)



© Sources : SIG Bordeaux Métropole 2020 / Réalisation : DGNS/DIG - Mai 2020

COVID-19
BORDEAUX
SE DECONFINE

BORDEAUX
Ma ville

SORTEZ MASQUÉ

● Si vous n'avez pas reçu votre masque, s'il est endommagé ou si vous avez besoin de masques supplémentaires, contactez le 0800 393 333

● Le port du masque est obligatoire dans les équipements publics, dans les transports en commun.



bordeaux.fr

